



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 2 décembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	18
VOTANTS	19
DATE DE CONVOCATION	
25 novembre 2020	
DATE D’AFFICHAGE	
24 DEC. 2020	
Codification : 7.2	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 24 DEC. 2020 et publication du 24 DEC. 2020 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt, le **deux décembre** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-cinq novembre deux mille vingt** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Chantal SAVARINO, Sylvie RENARD, Jacky BRAT, Christian LAREURE, André ALEX, Marcel DUMAS, Patricia PERRET (arrive à 20h20), Katy VAZQUEZ DUDEK, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN, Patrick PORNET, Lucie ROCH et Sylvain GIRARDIN.

Absent avec excuse : Didier DUPIN donne pouvoir à Bernard PLACE

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Marcel DUMAS

OBJET : 2020-060 : nouvelle grille tarifaire location salle ERA et espace jeunesse

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une mise à jour de la grille tarifaire pour la location des 2 salles du complexe des Vignes, suite aux 2 premières années d'utilisation.

Une proposition a été transmise à tous avec le dossier de Conseil Municipal, suite à la réunion du groupe de travail du 18 novembre dernier. Elle est soumise au débat.

Sur les conditions de location, Mme ROUVIDAN souhaite savoir si cela pose problème de louer en même temps l'espace jeunesse d'un côté et la cour et le préau de l'autre. M. le Maire lui explique qu'effectivement cela peut être problématique puisque souvent quand les personnes louent le restaurant scolaire, elles auraient aussi besoin de la cour et du préau pour permettre aux enfants de jouer dehors. D'où désormais la proposition que la cour et le préau soient automatiquement loués avec le restaurant scolaire, s'ils ne sont pas déjà loués au préalable tous seuls à part.

Sur les tarifs, M. DUMAS souligne que les tarifs actuels à Perreux ne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20201202-2020-060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2020

Publication : 24/12/2020

sont pas chers. M. PORNET ajoute que, selon lui, il faudrait faire porter l'augmentation des tarifs plutôt sur les familles extérieures que sur les familles de Perreux.

Les propositions tarifaires passent ensuite au vote :

* unanimité pour le passage de 250 à 300 euros pour la location du restaurant scolaire le WE pour les familles et associations de Perreux

* unanimité pour le passage de 350 à 400 euros pour la location du restaurant scolaire le WE pour les familles extérieures à Perreux

* unanimité pour conserver les mêmes montants pour la location de la salle ERA pour les associations de Perreux, que ce soit pour 1 jour en semaine (180 euros) ou pour le WE (380 euros)

* 8 voix pour laisser à 580 euros et 11 voix pour passer à 620 euros pour la location de la salle ERA le WE pour les familles de Perreux

* unanimité pour le passage de 800 à 900 euros pour la location de la salle ERA le WE pour les associations extérieures à Perreux

* unanimité pour le passage de 800 à 900 euros pour la location de la salle ERA le WE pour les familles extérieures à Perreux

Où cet exposé et après ces débats, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** la nouvelle grille tarifaire telle qu'annexée.
- **De préciser** que cette nouvelle grille tarifaire entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021 pour les réservations faites à partir de cette date.
- **D'affecter** les recettes correspondantes au chapitre 75 de la section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 18 décembre 2020

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

